

Réponses—

C.-B.—Non, pas si le procès est bien dirigé.

Alb.—Rien à dire.

Sask.—Les données statistiques en ce qui concerne les reconnaissances de culpabilité dans des affaires de meurtre sembleraient indiquer que les jurés hésitent à trouver les prévenus coupables, vu le caractère obligatoire de la peine.

Question 12 (d)

Considérez-vous que l'abolition de la peine capitale ou l'établissement d'autres peines à imposer au choix dans les cas où la peine de mort est actuellement prescrite aiderait ou nuirait à l'administration de la justice dans votre province?

Réponses—

C.-B.—Je crois qu'elle gênerait l'administration de la justice en faisant disparaître le principal empêchement au meurtre; il en résulterait vraisemblablement une augmentation du nombre de meurtres commis.

Alb.—Cela gênerait l'administration de la justice.

Sask.—Nous estimons que la suppression de la peine capitale aiderait sensiblement l'administration de la justice dans notre province.

Ont.—Rien à dire.

Question 13—Données statistiques

a) Indiquez dans le Tableau A ci-annexé, pour chacune des années 1930 à 1953, le nombre d'homicides coupables, ainsi que le nombre de causes dans lesquelles des accusations ont été portées, en classant ces accusations sous les rubriques de meurtre, de manslaughter, d'infanticide et autres accusations.

b) Indiquez dans le Tableau B ci-annexé, pour chacune des années 1930 à 1953, le nombre d'accusations de meurtre, ainsi que les détails quant aux détentions pour aliénation mentale, acquittements, condamnations pour infractions moins graves, condamnations pour meurtre, condamnations annulées sur appel, commutations et exécutions.

c) Donnez toutes autres explications ou tous autres renseignements que vous jugez utiles à l'égard des données fournies dans les Tableaux A et B.

Réponses—

C.-B.—On ne saurait facilement établir une statistique se rapportant au nombre d'homicides coupables dans notre province depuis vingt-trois ans. On a toutefois pu mettre à jour, aussi bien que possible, le tableau B en ce qui concerne les années allant de 1930 à 1953; on le trouvera ci-joint.

Les chiffres nécessaires pourront peut-être être obtenus du Bureau fédéral de la statistique, à Ottawa.

Alb.—Voir tableau C.

Sask.—Les tableaux A et B ont été complétés au mieux. On les trouvera ci-après.

Ont.—Notre ministère ne possède aucunes données statistiques autres que celles qui figurent à l'Annuaire du Canada.